

Contribution sur la procédure de classement Art & Essai dans le cadre de la mission CNC confiée à Patrick Raude

Le classement Art & Essai est globalement satisfaisant et permet l'existence d'un parc de salles diversifié garant de la diversité de la diffusion cinématographique.

Il permet d'identifier et de récompenser les cinémas a posteriori selon le degré d'investissement dans la diffusion Art & Essai avec des exigences graduées selon l'environnement du cinéma.

Ce dispositif conduit à un maillage du territoire unique, en représentant un encouragement à la diffusion et aux pratiques Art & Essai. Il répond ainsi à des objectifs d'aménagement du territoire, d'incitation à la diffusion de films moins rentables financièrement et à des pratiques spécifiques d'animation et d'accueil du public.

La précision des éléments pris en compte en vue de l'obtention du classement est le gage de la rigueur du dispositif.

Le classement est obtenu sur la base de données objectives et précises et une part d'appréciation des membres des commissions, qui doit être maintenue.

Cependant, au niveau de la procédure de classement, les renseignements demandés aux salles se sont superposés au fil des années, sans suppression ni harmonisation générale, ce qui conduit à une certaine lourdeur pour le demandeur de rédaction, pour les membres des commissions, de lecture et d'analyse de chaque dossier puis de traitement informatique.

Les étapes pourraient être raccourcies.

Par ailleurs, le paysage cinématographique a évolué ces dernières années en termes d'implantations de nouvelles salles (implantations de multiplexes en zone C et D notamment), de concurrence, d'accès aux copies, de pratiques cinématographiques des spectateurs, avec une érosion des entrées sur les films A&E et sur les films les plus fragiles en particulier...

La procédure de classement est-elle toujours adaptée à ces évolutions ?

Paradoxalement, la finesse des éléments fournis, garants de la rigueur du dispositif, aboutit à une complexité qui entrave la compréhension du système. Cette incompréhension est source de critiques récurrentes sur la légitimité des aides octroyées. Il conviendrait que les aménagements et la simplification apportés à la procédure, contribuent à une meilleure connaissance et légitimité du système.

I – PROPOSITIONS FORMELLES

I – 1 : Général

- ***L'animation doit être mieux prise en compte et valorisée dans le classement. La programmation (si elle réalisée par la salle ou non) l'action jeune public, la communication sont les autres aspects constituant la spécificité des salles Art & Essai, dont il conviendrait de mieux tenir compte. La notion de poste de travail ou de temps de travail consacré pourrait être l'un des outils d'appréciation.***
- ***Les labels doivent être accompagnés d'une valorisation financière.***
- ***La diffusion de courts métrages devrait également être valorisée.***

I - 2: Calendrier :

- Période d'ouverture :

- **Accessibilité des dossiers de demande pour l'année N, sans attendre la clôture de toute la procédure Art & Essai de l'année N-1. Ainsi, les délais de la procédure pourraient être réduits de plusieurs semaines.**
- **Accessibilité du questionnaire Animation tout au long de l'année, pour être rempli au fur et à mesure des animations.**
- **Le calendrier proposé pour 2016 (paiement des subventions au début de l'été) est le calendrier attendu a minima.**

N.B. L'année 2015 a été une année particulière en termes de délais, divers retards se sont accumulés et ont montré la fragilité des situations de beaucoup de salles. L'été est une période traditionnellement creuse dans les salles Art & Essai et l'arrivée de la notification Art & Essai permet souvent d'obtenir un prêt Dailly auprès d'un établissement bancaire. Les subventions sont certes sélectives, mais elles viennent récompenser un travail et une action fournis un an auparavant.

Toute accélération dans le processus de décision de classement, de notification et de signature est bienvenue.

- **Un renforcement des équipes du service de l'exploitation au CNC à certaines périodes cruciales paraît indispensable.**

I - 3: Questionnaire :

- Indice :

- **Il serait utile de rendre accessible aux candidats, la liste des séances servant de base de calcul à leur pourcentage ou indice**, afin que ces derniers puissent vérifier et corriger des erreurs de caisse. Il arrive en effet fréquemment que des séances en VO soient mal enregistrées et apparaissent en VF par exemple.
- **La création d'un 2^e indicateur de diversité pourrait être créé.**

- Les textes descriptifs de politique générale de la salle, de programmation, d'animation, de communication sont actuellement dispersés dans plusieurs chapitres différents du questionnaire. Cela entraîne inévitablement des répétitions et des textes dont la longueur peut constituer un obstacle à leur lecture attentive et une perte d'efficacité. Il est pourtant demandé aux candidats d'apporter un grand soin à ces descriptions pour que les actions puissent être bien appréhendées dans les majorations.

- **Ainsi, il pourrait être préconisé un seul texte descriptif spécifiant et regroupant les rubriques à traiter :**

- **Description Générale de la politique de la salle**
- **Environnement socio-culturel et géographique**
- **Programmation**
- **Politique d'animation**
- **Communication**
- **Politique tarifaire**
- **Etes-vous candidat à un label (éléments complémentaires si besoin)**

- Animations

- Le questionnaire « animation » est fastidieux à remplir, compte tenu du nombre très important d'animations souvent proposées et ne peut être lu dans sa totalité en commission, comportant un trop grand nombre de pages. Il ne devrait pas dépasser 3/4 pages.
- La distinction entre animations régulières et animations ponctuelles n'est souvent pas respectée (on retrouve listées dans les animations ponctuelles toutes les régulières qui ne portent pas sur les mêmes films et n'ont pas les mêmes intervenants). La présentation chronologique des animations participe à l'impression d'une longue liste, répétitive.

- **La possibilité de remplir le tableau tout au long de l'année faciliterait beaucoup le travail.**
- **S'il était possible d'importer son propre fichier dans le logiciel du CNC en ligne, il est souhaitable de conserver le même modèle pour tous, pour un traitement égalitaire.**
- **Une présentation par thématique, sur 3 ou 4 pages maximum, serait plus lisible, en veillant à ne pas minimiser « l'effet volume » (leur nombre d'animations total pourraient être indiqué), ni la diversité et la qualité des animations :**

Par exemple :

- Animations régulières :

Nom de l'animation bref descriptif fréquence liste des dates/ films / intervenants et qualité

- Animations en présence de l'équipe du film

Liste des Dates/ films/intervenants et qualité

- Animations avec intervenants

Liste des Dates/ films/intervenants et qualité

- Animations jeune public (si non récurrentes)

Liste des Atelier ou animations dates films

- Ciné-concerts

- Accueil de festivals, semaines thématiques, événements spécifiques

- **Les films avec visas temporaires non comptabilisés dans le pourcentage ou l'indice A&E devraient être pris en compte et l'accueil de festivals mieux considéré.**

Il peut s'agir de programmes de courts métrages, de films jeune public s'intégrant dans la mission d'éducation à l'image d'une salle ou de films présentés lors de festivals dont la programmation fait partie du travail de découverte de talents d'une salle A&E, et qui contribue parfois à trouver un distributeur.

- Onglet financier :

Le questionnaire doit conserver son caractère simplement informatif.

Toutes les données devraient être rassemblées dans un seul et même onglet (les coûts de communication figurent actuellement dans une autre partie du questionnaire)

- **Fournir un solde intermédiaire de gestion pourrait être une solution plus complète et simple, qu'un questionnaire déclaratif rempli de manière très diverse.**

- Il est important de faire apparaître le prix du loyer, la part distributeur, les autres subventions, par contre, le détail des subventions des collectivités territoriales n'est pas indispensable.

- Communication

Le chapitre, intitulé « Information du public », est axé essentiellement sur le programme papier. S'il reste un élément de communication central des salles A&E, il est loin d'être le seul.

La rubrique communication doit permettre de détailler et prendre en compte la multiplicité de ces axes : animation du hall, presse, réseaux sociaux, site, mailing, recherche de publics spécifiques, actions innovantes ...

I – 4 Organisation des commissions :

La composition des commissions, avec des représentants des différentes professions, est indispensable.

- Commissions régionales :
 - **Instruction des dossiers** : Une attention plus détaillée sur l'environnement social, géographique et concurrentiel est souhaitée.

Cet aspect pourrait être présenté par les DRAC qui pourraient, plus largement, instruire les dossiers avant les commissions, par la préparation de fiches synthétiques et alerter sur certains cas, avec une connaissance du terrain, et une appréciation plus précise de l'environnement géographique, socio-culturel et concurrentiel, mais aussi une présentation de l'animation.

Ces fiches pourraient reprendre tous les aspects qui fondent l'appréciation des coefficients majorateurs et minorateurs : nombre de films proposés, politique d'animation, environnement / état de la salle, diversité des films A&E proposés ...

- **Partage des compétences** : création de groupes de 2 ou 3 personnes avec des responsabilités spécifiques (animation, diversité, programmation, questionnaire financier, environnement...), comme évoqué lors du dernier comité de pilotage. Cela permettrait d'étudier plus précisément chacun des aspects au lieu de demander à tous les membres d'analyser la totalité du dossier, ce qui dilue les responsabilités et les informations.
- **Traduction des 15 critères par des appréciations positives ou négatives pour chacun, dans le tableau du rapporteur.**
- **Outils à disposition** : une carte de la région avec les implantations des cinémas est demandée.
- **Relecture en séance d'une appréciation** motivant les majorations et minorations (environnement géographique, socio-culturel et concurrentiel, animation, diversité, travail en réseau...) par le rapporteur, afin que les motifs d'augmentation ou de baisse de majorations soient approuvés par tous.
- **Communication systématique de l'appréciation aux candidats**, jointe à la notification.
- **Un défraiement des membres** des commissions est souhaité.

- Commission nationale :

L'extension des cas simples, comme adopté en comité de pilotage, semble satisfaisante.

II – Propositions de fond :

II – 1 Etude d'une modification du zonage géographique

Alors que le paysage cinématographique s'est transformé ces dernières années, avec notamment la création de multiplexes dans les périphéries des grandes villes et des villes moyennes, dans les catégories C et D notamment, il serait intéressant d'effectuer des simulations afin de pouvoir mesurer les effets d'une modification des zones utilisées par le CNC, d'unité urbaine et de ville à la notion d'aire urbaine, utilisée aujourd'hui par l'INSEE. Il convient qu'une telle modification ne soit pas préjudiciable aux petites salles pour lesquelles les critères ne doivent pas être plus contraignants.

II – 2 Etude d'une extension du pourcentage à toutes les catégories de salles, pour le calcul des séances de films recommandés A&E, et disparition de l'indice utilisé pour les catégories C,D, et E.

L'indice est opaque pour la plupart des interlocuteurs, à commencer par les salles qui en relèvent et ne savent pas se situer.

Il semble favoriser les cinémas avec de nombreux écrans au détriment des petites salles avec peu d'écrans (à nombre de séances de films recommandés égal).

L'objectif de maillage du territoire et d'encouragement à l'Art et Essai, objectif partagé par tous, doit cependant perdurer.

L'indice permet à des cinémas proposant sur l'ensemble du site, moins de 20 % de séances recommandés A&E, d'obtenir le classement, le passage au pourcentage rendrait visible ces disparités d'exigence.

Un minimum de 20 % pourrait constituer un seuil raisonnable.

Afin de connaître les effets d'une telle modification, des simulations doivent être entreprises au préalable.

Il convient d'étudier également comment des cinémas « exemplaires » de catégories C, D ou E pourraient être déplafonnés, ce qui est actuellement techniquement impossible à atteindre pour des mono ou deux écrans. (indice minimum de 1,15 sur 3 années consécutives).

II-3 Renforcement des subventions pour les salles les plus vertueuses

Qu'elles soient situées dans des grandes villes, ou en catégorie C, D et E, certaines salles ont un engagement sur la diffusion Art & Essai considérable : 80 à 99 % de séances de films recommandés, une vraie diversité et un rôle dans la diffusion des films les plus fragiles, des efforts en termes d'animation et de communication remarquables. Ces établissements mériteraient un soutien plus conséquent, qu'il provienne d'une enveloppe Art & Essai renforcée ou d'une aide au maintien d'une programmation difficile face à la concurrence, élargie.

En tout état de cause, le montant de l'aide sélective à l'exploitation apparaît largement insuffisant en regard du nombre de cinémas, de leur chiffre d'affaires, investissements et budget de fonctionnement, comparé à d'autres secteurs culturels et d'autres secteurs cinématographiques.

Maintenir un parc Art & Essai fort et significatif reste un objectif primordial. Un renforcement de l'aide pour certains établissements ne doit pas en affaiblir d'autres.

L'Art & Essai connaît des difficultés générales, dans un contexte très concurrentiel.

- tant du point de vue des films : les entrées des films recommandés Art & Essai tendent à diminuer ces dernières années et sont de plus en plus partagées avec des concurrents.
- Que du point de vue des établissements : qui subissent notamment une baisse des entrées, en particulier sur la partie Art & Essai, une concurrence de plus en plus agressive et des désengagement publics.

Une idée pourrait consister dans l'introduction d'un premier niveau de catégories de salles proposant une programmation Art & Essai sans pour autant satisfaire des critères rendus plus exigeants de programmation, d'animation, ... pour obtenir le classement.

Cette catégorie, pourrait recevoir ce que l'on pourrait nommer "une aide à la programmation diversifiée», si le nombre de séances Art & Essai qu'elles proposent sont comprises entre 20 et 50 % de la totalité de leurs séances.

Ainsi, le classement Art & Essai serait réservé aux salles consacrant au minimum 50 % de leur programmation aux séances Art & Essai, et menant bien sûr une politique d'animation, d'éducation à l'image, de communication ... adaptée.

II-4 Evolution de l'aide au maintien d'une programmation difficile face à la concurrence

Il paraît indispensable de faire évoluer cette aide, dans la mesure où le nombre de salles subissant une concurrence s'est étendu à des villes et des agglomérations plus modestes que les grandes villes répondant actuellement aux critères (villes de plus de 200 000 habitants ou ayant réalisé plus de 1,5 millions d'entrées.)

II – 5 Majoration sur les films recherche

La création d'un fonds permettant de soutenir les salles jouant un rôle dans la diffusion de la diversité sur les films de moins de 70 copies, est une piste évoquée en comité de pilotage, qui permettrait de mieux les exposer.

II – 6 Remplacement du terme Art & Essai

Il serait intéressant de pouvoir trouver une dénomination plus moderne et attractive pour le classement, en remplacement du terme « Art & Essai » qui ne correspond plus exactement à l'identité de ces salles ni à l'image qu'elles souhaitent proposer au public.

II – 7 Question sur les établissements indépendants classés, repris par des circuits.